

RAPPORT N° 04/1-03

au Conseil Municipal

OBJET**CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES**

Le Conseil Général a alloué à Saint-Denis une enveloppe globale de 8 773 955 € au titre du programme du Contrat d'Aide aux Communes pour les années 2002 à 2004.

La totalité de l'enveloppe allouée par le Département a été répartie sur des opérations d'investissement 2002 et 2003, par Délibérations n° 02/03-01 du 23 mai 2002, n° 03/01-10 du 28 mars 2003, n° 03/2-01 du 14 mai 2003, n° 03/4-20 du 30 septembre 2003 et n° 03/5-03 du 7 novembre 2003.

Or, hormis les opérations validées au titre du CAC et annulées par la Délibération du Conseil Municipal en séance du 7 novembre 2003, pour un montant total de 908 350 €, quatre autres opérations sont aussi à retirer du programme, pour une somme de 328 270 € et détaillées comme suit :

- enfouissement de réseaux électriques	34 000 €,
- élargissement du Chemin des Brumes	59 500 €,
- réfection du Chemin des Pêcheurs (partie basse)	98 600 €,
- construction de trois kiosques au Chaudron	136 170 €.

De plus, l'opération validée au programme CAC 2002 sous l'intitulé «**toilettes publiques - Eglise de La Trinité, Source, Sainte-Clotilde**» est modifiée comme suit : «**toilettes publiques communales**».

Par ailleurs, une opération dont le coût HT définitif est inférieur à 90 000 € HT a connu un changement dans son coût et son plan de financement : il s'agit de la «**réfection de l'Aire de Jeux Georges Pompidou**», dont la modification se présente comme suit :

LIBELLE	COÛT (€ HT)		SUBVENTION (€)	
	PREVU	DEFINITIF	PREVU	DEFINITIF
Réfection de l'Aire de Jeux Georges Pompidou	59 000	86 020	50 150	73 117

De même, le plan de financement des opérations «**reconstruction de Piscine de La Source**» et «**Vélodrome-Patinodrome**» ont été modifiées, car l'Etat n'intervient plus sur ces programmes, ce qui par conséquent permet à la Commune de solliciter un taux global de co-financement de 85 % du coût HT. Les plans de financement proposés respectivement pour ces travaux d'équipement sportifs se décomposent comme suit :

- **reconstruction de la Piscine de La Source** (coût estimatif de 700 000 € HT)

	%	€ HT
Région	68,60	480 200
Département	16,40	114 800
Commune	15,00	105 000

RAPPORT N° 04/1-03

- Vélodrome-Patinodrome

(coût estimatif de 1 900 000 € HT)

	%	€ HT
Région	70	1 330 000
Département	15	285 000
Commune	15	285 000

Enfin, il est proposé -au vu des reliquats disponibles- d'affecter ce crédit avec un taux de co-financement du Département fixé à 85 %, pour les opérations suivantes :

LIBELLE	COÛT (€ HT)	%	MONTANT (€ HT)
<u>Rénovation des ascenseurs du nouvel Hôtel de Ville</u>	184 332		
Département - CAC		85	156 682
Commune		15	27 650
<u>LTS Framboise (Chemin de la Grotte) - mur de soutènement</u>	110 600		
Département - CAC		85	94 010
Commune		15	16 590
<u>Programme de trottoirs et enrobés au-delà du PRU</u>	184 332		
Département - CAC		85	156 682
Commune		15	27 650
<u>Route de Moufia - réfection de chaussée</u> (Avenue Eudoxie Nonge/ Rond-point du Boulevard Sud)	138 250		
Département - CAC		85	117 512
Commune		15	20 738
<u>Rue de Caen - réfection</u> (entre Rues Général de Gaulle et Mazagran)	276 498		
Département - CAC		85	235 023
Commune		15	41 475
<u>Rue Jacob - réfection</u> (entre Rues Monthyon et Bois-de-Nèfles)	92 165		
Département - CAC		85	78 341
Commune		15	13 824
<u>Rue des Deux-Canons - réfection des chaussées et trottoirs</u>	258 065		
Département - CAC		85	219 355
Commune		15	38 710
<u>Chemin Macassis - reprise et élargissement</u>	92 165		
Département - CAC		85	78 341
Commune		15	13 824

Je vous en prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 04/1-03
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 5 mars 2004

OJBET

CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/1-03 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve les opérations détaillées inscrites au Contrat d'Aide aux Communes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, 12 MAR. 2004

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



René-Paul Victoria